

# COLLECTE DES DÉCHETS DE SOINS (DASRI\*)

## VOUS ÊTES EN AUTO-TRAITEMENT ? ICI, LA SOLUTION POUR VOS DÉCHETS DE SOINS

*A la maison,  
je dépose  
mes déchets de  
soins dans mon  
contenant.*

2

1

*Je  
m'inscris  
et retire mon  
contenant auprès  
de mon  
pharmacien.*

3

*Plein,  
je l'apporte  
au point d'apport  
et je retire mon  
justificatif de  
dépôt.*

LE POINT  
CONTAINOR®

Accessible 24h24 - 7j/7

GAP Hygiène Santé

▶ N° Indigo 0 820 207 240

Coût d'un appel local

\*DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux dont la collecte et le traitement sont réglementés par le code de la santé publique et le Décret n°97-1048 du 6 novembre 1997.